

MARLY, le 9 décembre 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 7 décembre 2022
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 09	<u>Etaient présents :</u>	Mrs. HORY, ROSE,
Nombre de membres présents	: 06		Mmes JACOB-VARLET, HETHENER
Nombre de suffrages exprimés	: 08		LARCHER, NOEL
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absentes excusées :</u>	Mme FRANCFORT (délégation à Mme HETHENER)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme MOREAU (délégation à Mme JACOB-VARLET)
		<u>Absent :</u>	M. ROTHEA

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 30 novembre 2022

XXX – Résidence les Hortensias : augmentation des tickets repas

Le Président propose d'augmenter à partir du 1^{er} janvier 2023 le prix du ticket repas qui se montera à :

- ♦ 10,00 € pour les Résidents
- ♦ 12,00 € pour les Extérieurs

soit une hausse de 11,11 % pour les Résidents et de 9,10 % pour les extérieurs.

Pour mémoire : prix appliqués en 2022

- ♦ 9,00 € pour les Résidents
- ♦ 11,00 € pour les Extérieurs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **d'AUGMENTER** à partir du 1er janvier 2023 le prix du ticket repas qui se montera à :
 - ♦ 10,00 € pour les Résidents
 - ♦ 12,00 € pour les Extérieurs

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 9 décembre 2022

Pour extrait conforme, Marly, le 9 décembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Le Président du C.C.A.S

Thierry HORY
Maire de la Ville de Marly